



COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 13EME ARRONDISSEMENT

Séance du 20 septembre 2018 présidée par Madame Annick OLIVIER, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

- Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes et au contrôle administratif ;

- Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Article 1er : La Commission d'Appel d'Offres est composée ainsi qu'il suit :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Annick OLIVIER (Présidente)	Mireille LAGARD-VIAU (Présidente suppléante)
Yon CHAU	Maeva DESTOMBES
Farida SEDDIK	Cécile MANAL
Benjamin RATAUD	Adeline LAMBERBOURG
Danièle SEIGNOT	Martine BAYOUT
Laurence GUILLO	Thao BUI

Article 2 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Ile-de-France,
- la Trésorerie Principale de Paris.

Jérôme COUMET
Président de la Caisse des Ecoles